



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat
Division des Personnels
de l'enseignement
secondaire

DPES 3

Affaire suivie par
Béatrice VELIA
Rilana ARMON-
MOUNOUSSAMY
Sophie ALASTOR

Téléphone
0262481002
Fax
0262481111
Courriel
mvt2020@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 30 Août 2019

Le recteur

à

Monsieur le président de l'université,
Mesdames, Messieurs
les chefs d'établissement du second degré,
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale du second degré
Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale du premier degré

Objet : Établissements d'enseignement français à l'étranger

Recrutements et détachements – rentrée scolaire 2020-2021

Références : Note de service n° 2019-118 du 20 août 2019

Bulletin officiel n° 31 du 29 août 2019

La note de service référencée ci-dessus précise les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants titulaires du second degré, d'éducation, et d'orientation à un poste dans un établissement du réseau de l'enseignement français à l'étranger et pouvant relever d'un opérateur tel que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), de la Mission laïque française (Mlf), et de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (Aflec) pour la rentrée scolaire 2019-2020.

La liste des différents types de postes, vacants ou susceptibles de l'être sera consultable à la fois sur le site du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/>, rubrique Concours, emplois et carrières/Personnels enseignants, Siad et sur les sites de :

- l'AEFE : <http://www.aefe.fr/>
- la Mlf : <http://www.mlfmonde.org/>
- l'Aflec : <http://www.aflec-fr.org/>

Je vous rappelle ici les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :



2/2

Constitution du dossier	<p>Postes dans le réseau de l'AEFE :</p> <p>Le dossier de candidature sera saisi en ligne sur le site de l'AEFE http://www.aefe.fr et édité du 04 au 23 septembre 2019 inclus.</p> <p>Le dossier édité en un exemplaire sera signé, puis remis avec les pièces justificatives, en double exemplaire, au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis au plus tard le 27 septembre 2019.</p> <p>Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur dossier de candidature doivent transmettre celui-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement ou du service de leur dernière affectation.</p> <p>Postes dans le réseau de la Mlf ou de l'Aflec :</p> <p>Les postulants saisiront leur dossier de candidature en ligne, du 30 septembre au 30 novembre 2019, dans la rubrique « Recrutement » des sites :</p> <ul style="list-style-type: none">- de la MLF : http://recrutement.mlfmonde.org .- de l'AFLEC : http://www.aflec-fr.org <p>Le dossier sera édité et signé, puis sera remis avec les pièces justificatives au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis au plus tard le 30 novembre 2019.</p>
Transmission des dossiers AEFE	Par le supérieur hiérarchique au rectorat – bureau du mouvement DPES 3 impérativement avant le 27 septembre 2019 .
Transmission des dossiers Mlf ou Aflec	Par le supérieur hiérarchique au rectorat – bureau du mouvement DPES 3 impérativement avant le 30 novembre 2019 .

Je me permets d'attirer votre attention sur les dates **du 27 septembre 2019 pour l'AEFE**, et **du 30 novembre 2019 pour les Mlf et Aflec**, **délais de rigueur** pour la réception des dossiers au rectorat. Il est rappelé que tout retard dans la transmission risque de nuire aux candidats et de conduire au rejet de leur candidature.

A toutes fins utiles, je vous précise que la présente circulaire est consultable sur le site académique – rubrique : Personnels 2nd degré.

Je vous remercie par avance de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Signé :

Le secrétaire général adjoint
Pierre Olivier SEMPERE